



Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crézet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 157/18

Objet

Admissions en Non Valeur

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Félix MACARD

Délégués absents ayant donné procuration :

J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin, F. David à J.P Fichère.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Malgré les procédures de recouvrement employées, des titres de recettes émis depuis 2006 restent à percevoir.

Afin de limiter les frais de gestion, le Trésorier communautaire propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre des usagers concernés.

A cette fin, trois listes ont été dressées (cf. annexes) :

- Liste A : effacement de dette suite à décision judiciaire (période 2017 à 2018), pour un montant total de 13 264,02 € (soit 22 dossiers)
- Liste B : créances minimales inférieures à 30€ cumulés par débiteur (période 2010 à 2018), pour un montant total de 3 055,44 € (soit 242 pièces)
- Liste C : créances irrécouvrables pour motifs divers (surendettement, liquidation ou redressement judiciaire - période 2006 à 2018), pour un montant total de 25 302,28 € (soit 194 pièces)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des créances annulées sur décision de justice (liste A),
- **AUTORISE** Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexes (listes B et C), et d'admettre en non valeur lesdites créances irrécouvrables,

- **PROCEDE** à l'ajustement des crédits correspondants (Décision Modificative),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à ;

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale

